

GEFLUC LANGUEDOC-ROUSSILLON
I.C.M. Val d'Aurelle B
208 rue des Apothicaires
34298 Montpellier Cedex 5 France

DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER 2016

1. CURRICULUM VITAE DU DEMANDEUR

- avec - liste des principales publications (5)
- composition de l'équipe de recherche.

La composition de l'équipe de recherche, ainsi que sa place au sein d'un Laboratoire ou d'un Institut doivent être présentées avec exactitude.

Il est nécessaire d'identifier le statut des membres de l'équipe, tout particulièrement, du chef d'équipe, et du demandeur de la subvention.

L'équipe doit être rattachée à la cancérropole du Grand-Sud-Ouest

2. PROJET DE RECHERCHE

- Introduction (1 page) Situation dans le domaine de la recherche
- Objectifs spécifiques (1 à 4 objectifs développés chacun en 1 à 4 lignes)
- Méthodologie
- Plan de travail (3-6 pages)

Il doit s'agir d'un projet particulièrement ciblé, impérativement original, dans lequel doivent être indiquées les justifications permettant de situer le domaine de recherche, les moyens (personnes et matériels), les résultats attendus. Un « tour d'horizon » de l'activité d'un laboratoire ou de l'établissement ne pourra être considéré comme projet. Le signataire du projet doit être le demandeur.

Les fonds collectés et distribués par le GEFLUC le sont pour la recherche sur le cancer. Les objectifs généraux du projet sont très large et devront être en accord avec le Thème général de l'année défini par le conseil d'administration :

Médecine Personnalisée : le bon traitement et les bons soins de support pour le bon patient

3. COLLABORATIONS EN COURS

Lorsque ces collaborations sont en rapport avec le projet de recherche déposé

4. VENTILATION DU FINANCEMENT

Le devis prévisionnel (TTC) doit être chiffré et détaillé avec pièces justificatives pour le matériel et les produits.

Si la subvention doit prendre partiellement en charge un matériel lourd, un montage financier précis doit être présenté sans aléas sur les participations de ce montage.

5. SUPPORT FINANCIER SUPPLEMENTAIRE

Un contrôle administratif vérifiera la conformité du rapport financier avec le devis prévisionnel. Toute anomalie constatée lors de la vérification administrative du rapport financier, sera notifiée aux deux rapporteurs du dossier d'une nouvelle demande.

REGLEMENT

Les subventions accordées ne seront versées qu'à un organisme officiel par convention (ICM , CNRS, INSERM, Université, Centre Hospitalier, etc ...) et en aucun cas en nom personnel. Une priorité sera observée concernant les équipes petites et émergentes.

**L'attribution de subvention est subordonnée
à l'envoi d'un dossier complet et conforme aux
recommandations précédentes**